

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 21 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	21
Votants	24

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, QUENOUILLE Roger, MARTINIAULT Anne-Laure, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, FOUCHARD Fabrice, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, DEHEEGER Vianney.

Étaient absents excusés : LEDO Audrey donne pouvoir à TOCZÉ Christian / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger / GIOT Stéphanie /

Étaient absents : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / DUFEIL Christophe /

Secrétaire de séance : M. BIMBOT Frédéric à qui il est adjoint un auxiliaire.

6. Avenants au MAPA travaux vestiaires du stade

Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.

► Avenant n° 3 – lot 3 Démolition - gros oeuvre :

Vu le montant du marché initial de l'entreprise CF construction, attributaire du lot 3 «Démolition - gros oeuvre» au marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade, s'élevant à 175 452.44 euros HT,

Vu l'avenant n°1 de 61 701.48 euros HT et l'avenant n°2 de 28 490.94 euros HT,

Vu les modifications apportées lors de l'exécution des travaux par : prolongation du délai de location de la base vie, du coffret et des clôtures compte tenu des retards d'intervention des entreprises constatés sur le chantier.

Vu le devis en plus-value présenté par l'entreprise s'élevant à 2 443.75 euros HT,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant n°3 au lot n° 3 «Démolition - gros oeuvre» du marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade.

► Avenant n° 1 – lot 5 couverture alu - bardage - étanchéité :

Vu le montant du marché initial de l'entreprise Daniel construction, attributaire du lot 5 «couverture-bardage-étanchéité» au marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade, s'élevant à 169 432.24 euros HT,

Vu les modifications apportées lors de l'exécution des travaux par : la mise en place d'échelles à crinoline et d'une ligne de vie,

Vu le devis en plus-value présenté par l'entreprise s'élevant à 7 489.96 euros HT,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant n°1 au lot n° 5 du marché de travaux de rénovation et d'extension des vestiaires du stade.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs)

- valide l'avenant n°3 au lot 3 avec l'entreprise CF construction, dont le marché final s'élève à 268 088.61 euros HT soit 321 706.33 euros TTC

- valide l'avenant n°1 au lot n° 5 avec l'entreprise Daniel construction, dont le marché final s'élève à 176 922.20 euros HT soit 212 306.64 euros TTC

- autorise M. le Maire à signer les avenants et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme
Le Maire, Christian TOCZE



Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT